



**Préavis municipal n° 01/2025
Comptes 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule et bases légales

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité a l'honneur de vous de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

Le bilan et le compte d'exploitation sont établis conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. De même, chaque poste des comptes de fonctionnement est comparé avec le résultat de l'année précédente et le budget de l'exercice concerné.

Comme les règles régissant la tenue d'une comptabilité l'exigent, la concordance des soldes des relevés de comptes postaux et bancaires avec ceux ressortant des comptes tenus par la bourse communale a été vérifiée.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a effectué son contrôle le 30 avril 2025.

Comptes 2024 – Résultats principaux des comptes 2024

Ceci exposé, nous vous prions de trouver ci-après les résultats principaux des comptes 2024 :

- Bilan

	<u>01.01.2024</u>	<u>31.12.2024</u>		<u>Evolution</u>
Total de l'actif	3'494'013.26	4'377'028.76	+	883'015.50
Capital	268'158.17	220'677.77	+	- 47'480.40

- Comptes d'exploitation

Excédent de charges 2024 selon comptes	CHF	47'480.40
Excédent de revenus 2024 selon budget	CHF	33'620.00
Charges supplémentaires 2024 par rapport au budget	CHF	81'100.40

<u>Exercice 2024</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	CHF 887'875.90	CHF 990'000.00

<u>Exercice 2023</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	CHF 895'152.75	CHF 990'000.00
Résultat	CHF 1'066.82	CHF -135'700.00

- Amortissements et fonds de réserve 2024

AMORTISSEMENT 2024

- Dégrév./défalcation impôts	CHF	14'874.42
- Amort./pertes sur débiteurs	CHF	1'816.75
- Bâtiment des Vergers	CHF	46'665.00
- Mise en conformité WC Auberge	CHF	2'090.00
- Transformation Villars 10	CHF	16'000.00
- SAPJV - Acquisiton de 2 actions	CHF	400.00
- SILV - Participation LV au capital-actions	CHF	49'000.00

Sous-total **CHF 130'846.17**

PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS DE RÉSERVE 2024

- Fonds de réserve, service du feu	CHF	7'045.55
- Fonds de soutien aux énergies renouvelables	CHF	42'000.00

Sous-total **CHF 49'045.55**

ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RÉSERVE 2024

- Financ. spéciaux, service des eaux	CHF	35'843.84
- Fonds de réserve pertes sur débiteurs impôts	CHF	28'500.00

Sous-total **CHF 64'343.84**

- Résultat détaillé

	COMPTES		BUDGET	
Résultat 2024 avant amortissements	CHF	98'664.06	CHF	69'350.00
Dégrév./défalcations impôts/Amort.	CHF	-16'691.17	CHF	-20'000.00
Amortissements	CHF	-114'155.00	CHF	-113'800.00
Résultat après amortissements	CHF	-32'182.11	CHF	-64'450.00
Prélèvement fds rés. service du feu 9280.3	CHF	7'045.55		
Prélèvement fds soutien énergies renouvel. 9282.3	CHF	42'000.00	CHF	42'000.00
Prélèvement fds rés. place de jeux 9282.4			CHF	28'000.00
Prélèvement fds rés. bât. com. 9282.500			CHF	49'000.00
Attrib. aux fin. spéc., service des eaux 9280.1	CHF	-35'843.84	CHF	-20'950.00
Attrib. aux fds rés. pertes/impôts 9282.12	CHF	-28'500.00		
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)	CHF	-47'480.40	CHF	33'600.00

- Péréquation

PEREQUATION - DECOMPTE 2024							
Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Décompte 2023		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
220 SERVICE FINANCIER	295 791.00	249 055.00	236 100.00	315 700.00	288 244.26	-252 190.83	
220.3520 Partic.au Fds de péréquation	295 791.00		236 100.00		288 244.26		
220.4520 Partic. du Fds de péréquation		249 055.00		311 200.00		252 190.83	
220.4520.1 Péréquation, rbt s/dépasst dép thé. - Transp.				4 500.00			
220.4520.1 Péréquation, rbt s/dépasst dép thé. - Forêts							
610 POLICE	44 790.00	-	36 800.00	-	44 409.49	-	
600.3513 Partic à la réforme policière du canton	44 790.00		36 800.00		44 409.49		
720 PREVOYANCE SOCIALE	208 904.00	-	192 650.00	-	214 576.26	-	
720.3515 Facture sociale	208 904.00		192 650.00		214 576.26		
Total	549 485.00	249 055.00	465 550.00	315 700.00	547 230.01	-252 190.83	
Net		300 430.00		149 850.00		295 039.18	

Divers points explicatifs sur les raisons d'un résultat négatif en relation du budget adopté :

La rentrée des impôts sur le revenu des impôts s/revenu des PP (personnes physiques) (Compte 210.4001) ne fut pas celle attendue en raison de deux facteurs : l'évolution conjoncturelle qui ne fut pas celle estimée et le nombre de déclarations d'impôts vérifiées et validées par le canton sur l'année 2024, qui sont inférieures aux autres années.

Les trois préavis complémentaires au budget 2024 demandé pendant l'année, pour un montant de CHF 107'000.-.

Les revenus issus de la péréquation sont inférieurs aux prévisions fournies par le canton pour préparer nos budgets. C'est idem pour les montants de notre participation, qui sont supérieurs aux prévisions. Ces écarts de prévisions représentent un montant non négligeable, qui en cumul de tous les comptes impactés, est une perte de plus de CHF 150'000.- en comparaison du budget.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 01/2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2024 ;
2. de virer l'excédent de charges de CHF 47'480.40 au compte Capital ;
3. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge ;

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 27 mai 2025